



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ
DE COORDINATION SECURITE ET
PROTECTION DE LA SANTE RELATIF A LA
RENOVATION DU CENTRE CULTUREL ET
SPORTIF GEORGES POMPIDOU**

**DÉCISION N° DM-24-429
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-22-260 du 13 juillet 2022 de signer le marché de coordination SPS pour la restructuration du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou située au 142 rue de Fontenay à Vincennes (notifié le 29/07/2022)

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 a pour objet la prise en considération :

- La modification de certaines clauses contractuelles du cahier des clauses techniques particulières,
- La modification de certaines clauses contractuelles du contrat établi selon le contrat établi par APAVE pour le lot N°1 de Coordinateur SPS,
- Le transfert du contrat,
- L'incidence financière,
- La clause de non-recours,
- Les annexes,

D É C I D E

DE SIGNER avec la société APAVE représentée par Monsieur Giard François, Chef d'Agence Ile de France Sud Est, dûment habilité à signer l'acte modificatif n°1 au marché de coordination SPS pour la restructuration du Centre Culturel et Sportif Georges Pompidou.

Le montant des honoraires est modifié par le présent acte de la manière suivante :

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12735H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024

	Phase	Marché initial	Avenant 1	Total HT..
CONCEPTION / PREPARATION				
<i>Prise en compte du projet : plans, documents techniques, planning – Observations sur l'intégration au projet des principes généraux de prévention.</i>	1 et 2	228,00	96.00	324.00
<i>Ouverture et tenue du R.J.C. (Registre Journal de la Coordination)</i>	1 et 2	228,00	0	228.00
<i>rture et mise à jour du D.I.U.O. (Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage)</i>	1 et 2	228,00	0	228.00
<i>Participation à des réunions de préparation / coordination.</i>	1 et 2	304,00	101.00	405.00
<i>Elaboration du P.G.C. (Plan Général de Coordination des Opérations de catégorie 1 ou 2) dont Elaboration du projet de règlement du C.I.S.S.C.T.</i>	1 et 2	228,00	96.00	324.00
REALISATION				
<i>Conduite des inspections communes avec les entreprises</i>	1 et 2	912,00	304.00	1 216.00
<i>Examen et harmonisation des P.P.S.P.S. – Mise à jour du P.G.C.S.P.S. dont Participation à des réunions techniques particulières de coordination du projet, pour la période considérée.</i>	1 et 2	456,00	152.00	608.00
Préparation des réunions de C.I.S.S.C.T. (une réunion tous les 3 mois) + Visite préalable du chantier + Présidence de la réunion + Rédaction des comptes-rendus correspondants	1 et 2	1 216,00	405.00	1 621.00
Participation à des réunions et/ou visites de chantier à raison d'une par semaine, compris tenue à jour du Registre Journal	1 et 2	14 592,00	4 864.00	19 456.00
Mise à jour du D.I.U.O. (Dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage)	1 et 2	152,00	-	152.00

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12735H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024

Stade réception : mise en forme du D.I.U.O.	1 et 2	152,00	0	152,00
TOTAL		18 696,00	6 018,00	24 714,00

Les montants ci-dessus sont exprimés en € HT.

Le présent avenant est d'un montant de **6 018,00€ HT** soit **7 221,60 € TTC** (TVA à 20%).

Le montant du marché modifié par le présent avenant est de **24 714,00€ HT** soit **29 656,80 € TTC** (TVA à 20%).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU